LE MYSTERE de la casemate de Bersillies

(Suite de la première page)

Or, ce ne sont pas les empreintes de Pesant, puisque ce dernier était resté mort, dans la casemate. Ce ne pouvait être que celles d'une personne qui, ayant accompagné Pesant dans la casemate, vraisemblablement en pénétrant par la porte centrale sera parti, le laissant dans la casemate : déjà lué peut-être.

M. Moreau n'ayant pas de lumière, ne poussa pas plus loin ses recherches ce jour-là. Ce ne fut que quelques semaines plus tard que passant dans les parages et attiré par l'odeur du cadavre, il le découvrit.

Il n'y toucha pas, mais l'examina attentivement.

« J'ai remarqué, ajoute-t-il, que l'index était en avant du pontet du revolver. Cela m'a paru bizarre ».

DES HYPOTHESES

Tous ces témoignages — nous n'avons cité que les plus importants — montrent de façon indiscutable la mauvaise foi de Chimène.

Définitivement il sera donc admis par l'instruction que c'est bien Chimène qui acheta le revolver.

Pourquoi se refuse-t-il à reconnaître des faits évidents ? Son système de défense laisse place à toutes les hypothèses, même les plus graves. Cinq ont été envisagées.

C'était d'abord le suicide. Chimène n'osant avouer que ce fut lui qui acheta l'arme. Le nouveau témoignage de M. Moreau fait indiscutablement abandonner cette thèse.

On a pensé aussi que Chimène ayant eu une discussion dans la casemate avec son ami, a pu se défendre avec le revolver qu'il avait acheté la veille.

Le « suicide par persuasion » n'était pas plus invraisemblable. On sait par l'aveu de Chimène et la confirmation qu'en donna la veuve d'Edmond Pesant, que celle-ci entretenait de tendres relations avec l'ami de son mari. Chimène a pu révéler à Pesant son infortune conjugale, et lui mettant le revolver en main l'amener à l'idée et au geste du suicide. Ainsi s'expliquerait que soudain, Pesant ait reproché, dans la carte à sa femme des infidélités dont il n'avait jamais souffré mot — ne les connaissant sans doute pas. — L'intérêt que Chimène avait à voir disparaître Pesant s'explique par la passion fougueuse qu'il témoignait à la femme de son ami.

Ne lui avait-il pas déjà demandé de divorcer pour le suivre, s'engageant de son côté à abandonner sa femme.

Et l'on en arrive à la plus grave hypothèse. Le crime d'intérêt : Chimène ayant besoin d'argent, et sentant dans sa poche les 8.000 fr. de Pesant, fait disparaître celui-ci. En même temps, il libère la femme qu'il aime. La fameuse carte d'adieu, des conversations habilement amenées tant à Villers qu'à Bersillies, la mise en scène macabre, tout fera croire au suicide.

Dernière hypothèse enfin. Le double crime que les événements firent inachevé. Les déclarations de Mme Vve Pesant elle-même, qui vécut une nuit d'angoisse avec Chimène, « hagard et anxieux comme s'il cherchait un mauvais coup », l'étayent fortement. Que se serait-il passé si cette brave femme, par instinct, n'avait veillé, armée pour se défendre « contre Chimène » a-t-elle dit. Le lundi matin peut-être, un homme aurait appelé au secours de la maison Pesant.

« Je couchais ici. Je viens de m'éveiller, aurait-il dit, j'ai trouvé Mme Pesant assassinée, la gorge tranchée avec un rasoir ».

On aurait enquêté. L'homme aurait été le premier soupçonné, mais abandonné aussitôt car, sur une table on aurait retrouvé la carte écrite par Pesant, le fils, quelques lignes de désespoir, annonçant son suicide. Un peu plus loin, sur un morceau de journal, on aurait lu qu'il était venu chercher de l'argent. On retrouvait son cadavre peu après. Il s'était suicidé, n'ayant pu obtenir de sa mère, l'argent qu'il convoitait. Rien à la charge de l'homme ; pour quelle raison aurait-il tué puisqu'il n'y avait pas eu vol ?

Et plus tard, en son ami, l'homme aurait retrouvé une riche héritière, une autre de ses victimes qui n'aurait jamais su à quel drame affreux elle devait sa grosse fortune.

A L'INSTRUCTION

De ces cinq hypothèses, quelle est la bonne ? L'instruction va nous l'apprendre, mais répétons-le, tant que Chimène ne livrera pas son secret, toutes peuvent être envisagées.

L'instruction va donc se poursuivre avec de nouveaux éléments. L'enquête que nous avons faite hier nous en a signalé les principaux. Après la journée de stagnation de mercredi, après les interrogatoires et les confrontations sans succès, les recherches ardues, mais précises de M. Drouton, vont donner à la justice des armes puissantes pour faire éclater la vérité.

Puisse cette vérité bientôt se manifester.

L. B.

LE SÉISME DU JAPON

Le tremblement de terre signalé mercredi soir a été ressenti à Tokio et sur toute la côte est du Japon. Il a causé une certaine panique dans les théâtres et cinémas en particuliers. Plusieurs édifices ont été ébranlés pendant quelques minutes. Personne n'aurait été tué et on ne signale, jusqu'ici, que sept blessés légers.

Des dégâts ayant été causés aux câbles électriques, la ville de Yokohama s'est trouvée plongée dans l'obscurité pendant plusieurs heures. On croit que l'épicentre du séisme serait situé dans la baie de Sagami.

LE VOTE par la Chambre du progamme naval

(Suite de la première page)

Une controverse s'engage entre M. Herriot et le ministre parce qu'il résulte des déclarations du ministre que tandis que l'Allemagne construirait d'ici 1936 quatre croiseurs la France ne pourrait construire que trois cuirassés de 23.000 tonnes.

M. LOUCHEUR déclare que ses amis voteront contre la renvoi si le gouvernement accepte à la fin de l'article premier un paragraphe indiquant qu'aucune commande ne sera passée, qu'aucuns fixation de tonnage ne sera décidée avant le vote du Parlement et qu'il s'agit seulement d'une dépense d'étude.

M. Charles Dumont déclare accepter cet amendement.

La demande de renvoi est rejetée par 391 voix contre 196 sur 587 votants. On passe à la suite de la discussion des articles.

L'AMENDEMENT DE M. LOUCHEUR ADOPTE PAR 455 VOIX CONTRE 15

L'article 1er est mis aux voix. On adopte à mains levées la première partie ainsi conçue :

« Article 1er : Le ministre de la Marine est autorisé à mettre en chantier entre le 1er avril 1931 et le 31 mars 1932 un navire de ligne, 2 croiseurs de 2e classe. »

L'amendement de M. Loucheur remplaçant le 2e paragraphe, est adopté par 455 voix contre 15. Il est conçu en ces termes :

« Il est autorisé à engager sur les exercices 1931-1932 à 1935 inclus une somme totale de 500 millions tant pour la construction de ces unités que pour la constitution de leurs stocks. Toutefois, la fixation du tonnage et la passation des marchés pour la construction de navires de ligne seraient soumises à l'approbation du Parlement, sauf pour les études nécessaires. »

L'ENSEMBLE DU PROJET VOTE PAR 410 VOIX CONTRE 168

M. Léon Meyer dépose un amendement à l'article 2 tendant à supprimer un transport du littoral. Cet amendement est repoussé.

L'article 2 ainsi conçu, est adopté :

« En plus des bâtiments prévus à l'article précédent, le ministre de la Marine est également autorisé à mettre en chantier entre le 1er avril 1931 et le 31 mars 1932 un aviso pour campagnes lointaines, un transport du littoral, quatre escorteurs. Il est autorisé à engager sur les exercices 1931-1932 à 1935 inclus une somme totale de 193.520.000 francs tant pour la construction de ces unités que pour la constitution de leurs stocks. »

Les articles 3 et 4 (réparation des dépenses par chapitres) sont adoptés.

Parlant sur l'ensemble, M. Bedouce proteste contre la course aux armements.

L'ensemble est adopté par 410 voix contre 168. Séance levée à 8 h. 45. Séance ce matin à 10 h., suite de la Viticulture.

Des projets de loi votés par le Sénat

Hier après-midi est venue devant le Sénat la discussion du projet de résolution invitant le gouvernement à décerner immédiatement des récompenses nationales au personnel de l'enseignement. Ce projet, qui modifie les contingents des décorations de la Légion d'Honneur du ministère de l'Instruction publique établies par les lois du 13 juillet 1923 et du 20 février 1925, est adopté après un court débat.

On adopte la proposition de loi de M. Lancien, tendant à modifier le paragraphe 6 « in fine » de l'article 20 de la loi du 31 mars 1919, modifiant la législation des pensions des armées de terre et de mer, en ce qui concerne les décès survenus, les blessures reçues ou les maladies contractées ou aggravées en service. La proposition de loi tendant à faire entrer en compte pour l'avancement les intérims et suppléances effectués par les instituteurs et institutrices titulaires et remplissant les conditions réglementaires de stage et de diplômes pour être titularisés.

LA REPRESSION DES FRAUDES EN MATIERE DE DIVORCE

La première délibération sur la proposition de loi, de M. Henri Bourdeaux, tendant à réprimer les fraudes en matière de divorce ou de séparation de corps, vient ensuite.

M. Delthil fait connaître que le but de la proposition est d'éviter qu'un divorce soit prononcé à la demande du mari sans que la femme dont il vit séparé en sache quelque chose.

M. Léon Bérard, qui apporte l'adhésion du gouvernement à cette proposition, fait remarquer que la paragraphe 3 apporta une dérogation grave à nos règles juridiques concernant la complicité. D'après ce texte, il peut y avoir un complice sans qu'il y ait délit principal punissable.

L'article unique de la proposition de loi est adopté avec une légère modification.

Le Sénat adopte encore la proposition de loi ayant pour but d'autoriser la vente de la liqueur de cassis et des liqueurs de fruit (fraises, framboises et cerises), dans les débits n'ayant que la petite licence. La proposition de loi tendant à modifier la loi du 27 février 1880 relative à l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs et interdits et l'article 389 du Code civil relatif aux obligations du père, administrateur légal des biens des enfants mineurs ; la proposition de loi tendant à autoriser la réunion de deux ou trois justices de paix sous la juridiction du même magistrat dans le ressort de la même Cour d'Appel, etc...

La séance est levée à 16 h. 15. Séance aujourd'hui à 15 heures.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
Consultez le INDICATEUR
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
Contient les lignes Belges
EN VENTE PARTOUT
Tarif 1931-Lille, Rue de Lion

LES OBSÈQUES des victimes du naufrage du « Saint-Philibert »

Hier matin, à 9 h. 30, ont eu lieu les obsèques des victimes de la catastrophe du « Saint-Philibert ». Sur 77 corps retrouvés, sept ne sont pas encore identifiés, vingt autres ont été réclamés par les familles pour être enterrés isolément, cinquante ont été enterrés collectivement.

Dans la nombreuse assistance, on remarque notamment MM. Chappedeleine, ministre de la Marine ; Briand, ministre des Affaires étrangères ; Cassegrain, maire de Nantes ; les parlementaires, les autorités, etc. Le pasteur protestant et le rabbin prononcent les prières, puis adressent un dernier adieu aux victimes. Après eux, Mgr le Fer de la Motte, évêque de Nantes, entouré de see chanoines, vient saluer les ministres et le maire de Nantes et leur offrir ses condoléances. Huit discours sont prononcés, d'abord par le maire de Nantes et le maire de Saint-Nazaire ; ensuite par MM. Young, au nom des Coopérateurs de France ; Duponi, au nom de la Confédération générale du travail ; Feuconnet, au nom du Comité national des loisirs ; De Jnigné, au nom du Conseil général ; De Dion, au nom des parlementaires, puis par le ministre, M de Chappedelaine, au nom du gouvernement.

Le cortège se rend ensuite au cimetière de la Boutellierie, après un arrêt à la cathédrale, où l'évêque de Nantes donne l'absoute.

Sur tout le parcours une foule immense et profondément émue assistait au passage des chars funèbres, devant lesquels elle s'inclinait et se signait, toute d'autant plus considérable que toutes les maisons de commerce avaient fermé leurs portes et libéré tout leur personnel en signe de deuil.

M. Briand a pris à midi, sans aucun apparât, le train pour Paris ; M. de Chappedelaine est parti à 14 h. 42.

DES PROJETS DE LOI ET DES INTERPELLATIONS SUR LA SÉCURITÉ DES VOYAGES EN MER

Dans le discours qu'il a prononcé, M. de Chappedelaine a déclaré qu'il avait fait inscrire à l'ordre du jour de la Chambre des députés et du Sénat, trois projets de loi tendant à la protection de la vie humaine en mer et à la sécurité de la navigation maritime.

D'autre part, M. Biancho, maire de Saint-Nazaire, a annoncé qu'il déposerait une demande d'interpellation sur les causes de la catastrophe du « Saint-Philibert » et sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer la sécurité des voyages en mer.

On annonce enfin que M. Louis Linyer, sénateur de la Loire-Inférieure, a déposé sur le bureau du Sénat une demande d'interpellation au président du Conseil pour connaître les suites que le gouvernement compte donner à l'enquête prescrite pour rechercher les causes et préciser les responsabilités de la catastrophe du « Saint-Philibert » et les mesures qu'il compte prendre pour assurer dans l'avenir la sécurité de la navigation à bord.

M. Pierre Laval, président du Conseil, a décidé de mettre à la disposition du préfet de la Loire-Inférieure une somme de 400.000 fr., à titre de secours aux familles des victimes.

L'épave est repérée

La préfecture de Saint-Nazaire a reçu le radiotélégramme suivant envoyé par le dragueur « Rennes » :

« Nous avons rencontré un obstacle. Nous sommes mouillés sur les lieux. La drague s'est cassée, alors qu'on nla rentrait. Nous avons relevé des traces très nettes de peinture blanche sur les fils d'acier aux environs de la cassure. Position 200 mètres dans le Nord-Ouest de la bouée du Chateller. On compte faire descendre les scaphandriers à l'étal de basse mer ».

On eait que le « Saint-Philibert » est peint en blanc, ce qui indique bien que c'est l'épave que la drague a touchée.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 19 juin 1931

Soleil : Lever à 3 h.43 ; coucher à 19 h. 56.
Lune : Lever : Lever à 6 h. 50 ; coucher à 22 h. 30.

Aujourd'hui : St-Gervais. — Demain : Saint-Sylvère.

Observations faites le 18 juin, à 16 h. : Baromètre : 761 mm. 2 ; hausse depuis la veille, à .. h., 1 mm. 5 ; Thermomètre : fraude, 17,5 ; minima, 11,3 ; maxima, 21,0 ; Etat hygrométrique, 71 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h., néant ; Direction du vent : Nord-Ouest ; vitesse moyenne, 11 k. à l'heure ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : peu nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : un peu chaud, assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps médiocre, ciel très nuageux quelques chutes de bruine sur le littoral ; Vent de secteur Ouest 4/7 m. Température sans changement.

DEUIL. — Hier, ont eu lieu, à Roubaix, les funérailles de M. Henri Lemaire, de la firme « Lemaire et Dilies ».

Le défunt était non seulement une personnalité industrielle en vue, mais également un mécène sportif, qui prodiguait ses bienfaits au grand club de football le R.C. Roubaisien, dont il était le président.

A 10 heures, quand il fut procédé au domicile rue de Lille, à la levée du corps une foule d'amis avaient tenu à rendre un dernier hommage à M. Henri Lemaire.

De nombreuses délégations des organisations professionnelles, sportives, avaient envoyé de superbes couronnes et c'est un cortège imposant qui s'achemina vers l'église Saint-Martin.

Après le service religieux des discours furent prononcés sous le portail et la famille reçut ensuite les condoléances. L'inhumation fut faite au cimetière de Roubaix.

LE PAIN A 2 FR. 35 à partir du 23 juin dans le Nord

Jeudi matin, s'est tenue à la Préfecture du Nord, une réunion relative à la fixation du prix du pain, dans le Nord.

Cette réunion était présidée par M. Boujard, secrétaire général de la Préfecture, assisté de MM. Carisier, chef de division ; Bauman, délégué de la meunerie ; Coustenoble, président de la boulangerie ; Guilbaut et Delannoy, conseillers généraux ; Vazin, directeur des services agricoles du Nord ; Louis, représentant les consommateurs.

Il a été décidé qu'à partir du 23 juin, le pain serait augmenté d'un sou au kilo. En conséquence, on vendra le pain 2 fr. 35 au lieu de 2 fr. 30.

Nous avons entretenu nos lecteurs, en son temps, qu'un décret avait paru à l'Officiel portant à 30 % au lieu de 25 le pourcentage des blés étrangers introduits en France, pour la fabrication de la farine.

Cette mesure avait été prise en vue de diminuer le prix du pain.

Actuellement, il est bien difficile de trouver chez nous des blés exotiques et l'on doit bien avoir recours aux étrangers pour nous fournir.

D'autre part, les demandes d'achat pour les rebulets, son, etc., sont très rares.

On espère obtenir en juillet une baisse du prix du blé.

Ajoutons qu'à l'issue de la réunion, on nous déclarait que dans le Nord le prix du pain est inférieur à celui de bien d'autres départements.

M. TARDIEU A PARLÉ AUX AGRICULTEURS

M. André Tardieu a présidé les manifestations organisées à Vannes, à l'occasion de l'ouverture du XIXe congrès national de la Mutualité et de la Coopération agricole. Prenant la parole, le ministre a dit notamment :

« L'agriculture, qui doit être égale aux autres branches de la production nationale, a toujours été en retard sur le commerce et l'industrie. Il faut qu'elle soit traitée exactement sur le même pied d'égalité que le commerce ou l'industrie. C'est le rôle du gouvernement de présider à l'organisation qui s'impose. C'est à quoi M. Fernand David et moi nous nous sommes employés. Nous ne sommes qu'au début de cette organisation. Il y a encore beaucoup à faire, mais nous y arriverons. (Vifs applaudissements.) »

Le ministre a ensuite montré l'importance que l'agriculture française, qui réunit 48 % de la population du pays, présente pour l'économie nationale.

Puis, il a conclu en exhortant ses auditeurs à faire abstraction de tout ce qui peut les diviser pour faire triompher dans l'union la cause de l'agriculture. — La conclusion de M. Tardieu a été saluée par des applaudissements unanimes.

M. Fernand David a été nommé, par acclamations, président du congrès.

LE CRÉDIT AGRICOLE LE STATUT DES COOPÉRATIVES

Au banquet de six cents couverts qui fut servi par la suite, M. Tardieu a rappelé les mesures législatives votées depuis le début de l'année par le Parlement, en faveur du Crédit Agricole.

L'orateur a ensuite parlé du projet de loi sur le statut des Coopératives qu'il a récemment déposé. Il a exprimé l'espoir que ce projet serait voté à la Chambre avant la fin de la session.

LE FINANCEMENT DES RECOLTES

Enfin, le ministre a traité en détail la question de l'escompte et du réescompte en matière de crédit agricole.

Sur ce point, il a indiqué que des négociations étaient en cours avec la Banque de France et il a exprimé sa conviction de parvenir au but que les agriculteurs se proposent d'atteindre, c'est-à-dire : au financement des récoltes. M. Tardieu a précisé qu'il s'emploierait de toute sa volonté à obtenir que dès cette année la récolte en blé soit enfin financée pour que les producteurs ne soient pas, une fois de plus, les victimes des spéculateurs.

UN PROJET DE LOI MODIFIANT LE RÉGIME FISCAL DES SPIRITUEUX

Le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant modification au régime fiscal des spiritueux. Ce projet a un double objet : d'une part, il modifie l'assiette de le taxe de 30 % sur les spiritueux ; d'autre part, il transforme en un impôt spécial la taxe sur le chiffre d'affaires qui frappe les mêmes produits.

Ce projet prévoit l'application de la taxe de luxe des spiritueux sur la force alcoolique d'après la valeur moyenne du trois-six de vin cotée pendant la campagne précédente comptée du 1er octobre de l'année écoulée au 30 septembre de l'année courante, cette valeur devant s'entendre droit de consommation compris, corrélativement le taux de la taxe serait porté à 47 %. Ce taux de 47 % a été déterminé de façon à assurer au Trésor des rentrées équivalentes à celles de 1929.

Il institue un impôt spécial qui, calculé sur les mêmes bases que la taxe « ad valorem » prévue, sera acquitté par tous les redevables de cette taxe et en même temps que celle-ci, le taux de l'impôt spécial est fixé à 8,50 %, dont 0,40 au profit du fonds commun des départements et des communes.

Enfin, le projet exonère de l'impôt du chiffre d'affaires les opérations de vente, de commission ou de courtage, ainsi que les importations.

A DENAIN une femme se jeta à l'eau avec ses deux fillettes

Un drame navrant, provoqué par un léger malentendu entre jeunes époux, s'est déroulé jeudi matin à Denain : une mère s'est jetée dans le canal de l'Escaut, tentant d'emporter avec elle dans la mort, ses deux petites fillettes, deux jumelles, âgées de neuf mois.

Heureusement, elle et ses deux enfants ont été sauvées, mais l'état de l'une des fillettes demeure inquiétant.

Voici sur ce drame intime douloureux, les renseignements que nous avons recueillis.

VERS LA MORT

Il était 9 heures environ, M. Auguste Verveyne, marinier à bord de la péniche l'« Infatigable », domicilié à Fresnes, descendait le canal de l'Escaut dans la direction de Trith-Saint-Léger et passait à Denain, quand à 50 mètres du pont de l'Enclos, son épouse lui cria : « Auguste, une femme vient de se jeter à l'eau avec ses enfants ! ».

Il aperçut alors, à quatre mètres environ de la berge, une femme qui se laissait emporter par l'eau, un enfant dans chaque bras. Il détacha aussitôt sa barque et aidé de MM. Charles Goguillon, 34 ans, ajusteur, demeurant à la Pyramide d'Heulchin et J.-B. Journet, 37 ans, qui se trouvaient à l'estaminet Desprez-Mercier, rue Emile Zola et avaient été alertés par la débitante, se portèrent au secours de la désespérée.

Quand la barque les atteignit, la mère et les deux enfants avaient perdu connaissance et coulaient. Il était temps !

Les mariniers et M. Journet empoignèrent les deux pauvres bébés et M. Goguillon souleva la mère hors de l'eau.

La barque gagna la berge avec son précieux fardeau, où l'on s'empressa de prodiguer, à la mère et aux enfants, les premiers soins.

ON IDENTIFIE LA DÉSESPÉRÉE

La désespérée fut aussitôt reconnue. Il s'agissait de Mme Delval, née Ludivine Quellien, âgée de 32 ans, tenant avec son mari un salon de coiffure et un café, rue de Lourches, 135, mère de quatre enfants, dont deux jumelles de neuf mois, les deux pauvres petites qu'elle avait voulu entraîner avec elle dans la mort.

Elle fut, avec ses enfants, transportée à son domicile, où MM. les docteurs Risselin et Lacurte vinrent leur donner les soins nécessaires. La mère et une des fillettes sont à cette heure hors de danger, mais la seconde fillette est dans un état grave ; on craint une congestion.

Interrogée par M. Rozier, commissaire de police, qu'assistait son secrétaire, M. Lanier, Mme Delval expliqua son geste désespéré.

« J'étais folle, dit-elle, je ne savais plus ce que je faisais. Mon mari est devenu insupportable. Il est malade ; il a été opéré ; il faut lui pardonner. Il est aussi jaloux...

» Avant-hier, il a trouvé dans la voiture des enfants un contrat se montant à 1.000 francs que j'avais passé avec une coiffeuse pour apprendre le métier à ma fille Augustine, âgée de 11 ans.

» Il me reprocha d'avoir disposé de cette somme sans son consentement.

» Il y eut entre nous une explication plutôt aigre, suivie d'une bouderie. J'en fus très chagrinée et je résolus de me jeter à l'eau et d'emporter avec moi mes deux dernières fillettes pour qu'elles n'aient pas une autre maman.

» Je fis part de ma résolution aux parents de mon mari et à ma sœur qui habite Valenciennes. Ils essayèrent de me remonter le moral, mais je n'en pouvais plus.

» Ce matin, vers 8 heures, je suis sortie avec mes deux fillettes sous prétexte d'aller au marché. Je me suis dirigée vers le pont de l'Enclos ; après m'être promenée un instant je suis descendue dans l'eau, une de mes chères petites dans chaque bras...

» Je ne sais pas ce qui s'est passé après... ».

LA HANTISE DU SUICIDE

Le mari, M. Auguste Delval, 35 ans, entendu, a apporté à ce récit quelques éclaircissements d'ordre psychologiques et qui, en fait, expliquent le drame.

Sa femme a depuis sa jeunesse la hantise du suicide. Jeune fille, à la suite d'une petite scène de famille, elle tenta de s'empoisonner.

Il y a trois ans, elle voulut se jeter à l'eau ; on intervint heureusement à temps, comme aujourd'hui.

Sur la cause de la dernière querelle, à propos du contrat d'apprentissage, il est complètement d'accord avec sa femme ; mais la scène n'eut rien de tragique et ne pouvait provoquer un tel geste de désespoir.

Sermonnée paternellement par M. Rozier, qui lui a montré toute la monstruosité de son acte, Mme Delval a promis de ne pas recommencer.

PAS DE CHANCE, LE « NAUTILUS » !

Le câble reliant le « Nautilus » au « Wyoming » s'est rompu jeudi matin et quelques ferrure de l'avant du sous-marin ont été arrachées. On est parvenu, toutefois, à rattacher rapidement les deux navires, et le « Wyoming », qui se trouve à 570 milles de Queenstown, continue sa route à une vitesse de huit nœuds.

LA GRANDE TOMBOLA DE LA PRESSE

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le

MERCREDI 24 JUIN

qu'aura lieu le tirage de la grande tombola de la Presse du Nord, dans la salle du fumoir du Grand-Théâtre, gracieusement mise à la disposition de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord, par M. le maire de Lille.

En publiant ci-dessous la liste des lots de cette tombola dans leur ordre de tirage, nous appelons l'attention du public sur leur **haute et incontestable valeur** ; la place nous manque pour entrer dans le détail descriptif de chacun de ces objets, mais on sait, par expérience, que tous nos lots **sont de choix** et qu'ils ont toujours provoqué l'étonnement satisfait de ceux qui ont été les heureux gagnants.

LISTE DES LOTS

1. — **Un portefeuille valeur 50.000 fr.**
2. — **Un portefeuille valeur 20.000 fr.**
3. — **Un portefeuille valeur 10.000 fr.**
4. — **Un portefeuille valeur 5.000 fr.**
5. — **Voyage aux Pyrénées**, Pau, **Lourdes**, Cauterets, Gaverni Bayonne, Biarritz et Côte d'Argent. Billet d'aller et retour, en seconde classe, pour 2 personnes plus 150 francs par jour et par personne. **Valeur** du lot, environ **4.000 francs.**
6. — **Huit jours à Nice**, billet d'aller et retour en seconde classe pour deux personnes, plus 150 fr. par jour et par personne. **Valeur** du lot, environ **3.500 francs.**

La date des voyages pour Nice, pour les Pyrénées, de même que pour les voyages à Paris indiqués plus loin, sera au choix des gagnants.

7. — Piano **(valeur 5.000 fr.)**
8. — Motocyclette **(valeur 5.000 fr.)**
9. — Fourrure en véritable renard argenté **(valeur 4.000 fr.)**
10. — Poste de T. S. F., complet, tout équipé **(valeur 4.050 fr.)**
11. — Chambre à coucher **(valeur 3.500 fr.)**
12. — Salle à manger **(valeur 3.000 fr.)**
13. — Machine à écrire **(valeur 2.000 fr.)**
14. — Machine à coudre **(valeur 1.250 fr.)**
15. — Cuisinière mixte **(valeur 1.500 fr.)**
16. — Trousseau lingerie complet, composition au choix **(valeur 1.500 fr.)**
17. — Salon.

18 à 27. — **Chacun un voyage à Paris (valeur 1.300 fr.)**

28. — Bibliothèque.
29. — Bureau américain et fauteuil.
30. — Appareil photogrpabique **(valeur 1.250 fr.)**
31. — Foyer «Surdiac» **(valeur 1.150 fr.)**
32. — Salamendre.
33. — Trois paires de draps fine toile.
34. — Phonographe Pathé avec dix disques au choix.
35. — Carpette de laine.
36. — Mobilier de cuisine.
37. — Buste Mignon (marbre).
38. — Matelas laine.
39. — Costume veston ou tailleur dame.
40. — Pardessus homme ou manteau dame.
41. — Carpette de laine.
42. — Demi-berrique vin blanc.
43. — Demi-barrique vin rouge.
44. — Carpette de laine.
45. — Divan-lit.
46. — Service de table porcelaine.
47. — Edredon (pur duvet).
48. — Garniture de bureau.
49. — Garniture cheminée marbre et bronze doré.
50. — Garniture cheminée marbre et bronze doré.
51. — Carillon Westminster.
52. — Bicyclette homme.
53. — Bicyclette dame.
54. — Machine à laver.
55. — Table de jeu.
56. — Ménagère (37 pièces).
57. — Carpette de laine.
58. — Service de table cristal.
59. — Montre « Zénith ».
60. — Classeur.
61. — Service de table cristal.
62. — Service de table faïence.
63. — Bracelet or.
64. — Mélodie (terre cuite).
65. — Couverture de laine.
66. — Coffier or.
67. — Table à ouvrage.
68. — Larousse universel.
69. — Service table faïence.
70. — Réchaud à gaz.
71. — Caisse 12 bouteilles champagne Moët et Chandon.
72. — Caisse 12 bouteilles champagne Moët et Chandon.
73. — Batterie cuisine aluminium.
74. — Batterie cuisine émaillée.
75. — Carabine Flobert.
76. — Batterie cuisine émaillé suédois.
77. — Une nappe et douze serviettes pur fil.
78. — Tente de plage.
79. — Linge de table pur fil.
80. — Service à pain.
81. — Lit-cage.
82. — Chaise longue rotin.
83. — Encrier deux godets.
84. — Trente mètres guipure.
85. — Barrette or, perle fine.
86. — Bague chevalière.
87. — Boîte outils ménage.
88. — Grande coupe cristal et métal blanc.
89. — Bibliothèque tournante.
90. — Larousse ménager.
91. — Jeu de jacquet.
92. — Lustre électrique.
93. — Glace ovale.
94. — Couverture laine.
95. — Larousse médical.
96. — Coupe garniture bronze doré.
97. — 12 cout. table et 12 cout. dessert.
98. — Chaise longue de plage.
99. — Descente de lit.
100. — Stylo Beyard.
101. — Groupe d'enfants (terre cuite).
102. — Stylo Unic argent.
103. — Service hors-d'œuvre godets).
104. — Bracelet montre homme.
105. — Bracelet montre dame.
106. — Service hors-d'œuvre en écrin.
107. — Outillage jardin.
108. — Attirail de pêche.
109. — Pipe et blague.
110. — Bague or, saphir.
111. — 12 couteaux et 12 fourchettes à fruits, en écrin.
112. — Jardinière, bleu Sèvre.
113. — Service liqueur cristal.
114. — Service à gâteaux porcelaine.
115. — Service à café porcelaine.
116. — Barrette or, perle fine.
117. — Garniture flacons toilette.
118. — Porte-parapluie faïence.
119. — Un plateau métal argenté.
120. — Service fumeur.
121. — Un sac à main pochette bleu.
122. — Stylo Bayard.
123. — Service thé.
124. — Boîte à biscuits.
125. — Un sac à main havane clair.
126. — Encrier acajou.

127 à 176. — **50 voyages à Paris** répartis entre 50 gagnants avec billet de chemin de fer aller et retour pour une personne.

177. — Réveil pendulette.
178. — Chevalet pendulette.
179. — Une lampe bureau.
180. — Fume-cigares et cigarettes.
181. — Epingle cravate or.
182. — Plat hors-d'œuvre.
183. — Coffret cigares.
184. — Portefeuille choque.
185. — Trousse pour couture.
186. — Ecrin cendrier.
187. — Portefeuille choque.
188. — Sucrier métal blanc argenté.

189 à 204. — 1/4 ville Paris 1910.

205. — Garniture lavabo.
206. — Portefeuille maroquin.
207. — Un sac havane.
208. — Un sac marron.
209. — Encrier Chine clair.
210. — 12 coupes champagne, 12 verres madère.
211. — Epingle cravate or, fleur.
212. — Escabeau.
213. — Vase métal argenté.
214. — Encrier vitrolithe.
215. — Epingle cravate, tourbillon, or.
216. — Garniture de toilette flacons.
217. — Portefeuille maroquin.
218. — Portefeuille maroquin.
219. — Etui à cigarettes, métal argenté.
220. — Descente de lit laine.
221. — Porte-mine Jif.
222. — Service à salade.
223. — Service à découper.
224. — Ecrin hors-d'œuvre.
225. — 12 fourchettes huîtres.
226. — Service à découper.
227. — Pelle à tarte.
228. — Epingle torsade or.
229. — Réveil Jazz.
230. — Une pendule coucou.
231. — Un hachoir universel.
232. — Un baromètre.
233. — Une balance métal.
234. — Trois litres eau de Cologne (marque Chéramy).
235. — Deux vases métal blanc.

Enfin, 1/4 obligation Ville de Paris 1910, le numéro sortant étant gagnant dans toutes les séries.

MERCREDI 24 JUIN

Prix du billet : UN FRANC

En vente dans nos bureaux (chèque postal Lille N° 527) et chez nos dépositaires et vendeurs).

UN OUVRIER FORAIN ÉCRASÉ PAR UN TRAIN DE ROULOTTES A LOON-PLAGE

Un accident qui causa une très grosse émotion dans la paisible banlieue de Loon-Plage, s'est produit hier à l'entrée de la petite cité. Vers 16 h. 30 on y voyait pénétrer un tracteur qui traînait plusieurs roulottes foraines. Soudain, l'un des ouvriers qui menaient le convoi en descendit pour aller acheter du tabac. Il rattrapa le train et voulut monter sur l'un des véhicules. Son élan fut mal calculé, et on le vit rouler sur le sol. Il y fut écrasé.

Quand on releva le malheureux qu'on dégagea avec peine on s'aperçut qu'il avait la poitrine écrasée.

Le bassin était également fracturé et la victime de ce terrible accident perdait son sang en abondance.

On plaça l'ouvrier, nommé Louis Leroy, originaire de Boulogne, dans une voiture automobile, qui devait le conduire à l'hôpital de Dunkerque, mais en cours de route, il trépassa et on dut reconduire le corps au dépôt mortuaire de Loon-Plage.

La dépouille de M. Leroy a été transportée ensuite à Boulogne.

LA REINE WILHELMINE A L'EXPOSITION COLONIALE

La reine Wilhelmine, accompagnée de la princesse Juliana et du prince consort, après avoir déposé hier matin sur la tombe du soldat inconnu, une magnifique gerbe de fleurs aux couleurs hollandaises, s'est rendue à l'Exposition Coloniale. Elle y a été saluée à la porte d'honneur par M. Paul Reynaud, ministre des Colonies, le maréchal Lyautey, commissaire général ; le gouverneur général Olivier, délégué général ; M. Dulignier, attaché au protocole, représentant le ministère des Affaires étrangères.

LA CRISE POLITIQUE EN AUTRICHE

Le parti social démocrate a refusé de souscrire aux Pouvoirs extraordinaires demandés par M. Ender, comme condition de la formation du Cabinet. L'indispensable majorité parlementaire de 2/3 ne peut donc être réalisée sur cette condition. Le président de la République s'efforce de constituer un cabinet sur de nouvelles bases et il a fait appel à titre consultatif au professeur Gurtler, ex-président du Conseil national. Le président a reçu également Mgr Seipel.

FEUILLETON DU 19 JUIN 1931. — N. 20.

CHIFFONNETTE

par JEAN DEMAIS

PREMIÈRE PARTIE

LA FAUTE D'UN FILS

— Pourquoi cela ? ne peut se retenir de demander le docteur, intrigué par ce souhait...

— Parce que c'est moi qui la soignerai...

— Je ferai de mon mieux... promit Silvane, ému, mais, pour cela, il faudrait que tu commences par ne plus parler... rendors-toi...

— Oui... acquiesça Roger... Et je vous promets de faire tout ce que vous me demanderez...

Il fermait déjà les yeux...

Il les rouvrit une dernière fois pour redemander :

— Quand maman se réveillera... vous lui direz que je suis bien sage... que je voudrais qu'elle ne soit pas malade... et que je l'aime de tout mon cœur...

A ces derniers mots, le comte de Sauvigny fit un pas vers l'enfant...

Au dehors, le jour tombait, et dans la pénombre envahissant la pièce à cette heure crépusculaire, Roger ne put voir l'altération des traits de son père qui lui demandait d'une voix assourdie par la douleur :

— Mais... moi aussi, mon chéri, tu m'aimes de tout ton cœur ?...

— Oh ! papa ! fit l'enfant en sortant avec élan ses bras de la couverture et en les tendant vers Hubert...

Le comte approcha sa tête de Roger, pour que celui-ci pût l'enlacer de ses deux mains...

Alors, à mi-voix, le cher petit murmura :

— J'aime maman, comme une maman... et toi comme un papa... mais c'est tous les deux de tout mon cœur.

M. de Sauvigny se dégagea vivement de l'étreinte de Roger...

Il avait peur que l'enfant ne sentît ses larmes couler...

— Bonne nuit, mon chéri, lui fit-il.

— Bonne nuit, toi aussi, répondit Roger.

Cette fois, c'était pour tout de bon... et, deux minutes plus tard, le docteur et le père constataient qu'il s'était endormi.

— Venez... fit alors Silvane.

Sur la pointe des pieds, ils s'éloignèrent.

Le médecin, après avoir légèrement poussé la porte les séparant de la chambre de Roger, déclarait :

— Mon cher comte... vous allez maintenant me faire un gros plaisir...

— Lequel ? fit Hubert en regardant Silvane d